

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le vingt mai deux mil dix**, au siège social de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général  
M. Michel Savard, Directeur de la planifi. et du développement

**SONT ABSENTS :**

M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 15 avril 2010
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du mardi 27 avril 2010
4. Affectation des soldes disponibles et règlements d'emprunt fermés
5. Autorisation de procéder à l'achat d'un (1) autobus modèle « Classic » année 1994
6. Nomination d'un(e) représentant(e) des usagers en transport urbain
7. Embauche de trois(3) conducteurs(trices) d'autobus occasionnels réguliers
8. Embauche d'une technicienne en administration
9. Contrat pour des services professionnels à la Firme Michel Leclerc Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la STLévis
10. Mise en place du Système intégré de planification et d'exploitation (SIPE) – Phase 1 – Adjudication à Roche-Deluc –
11. Adoption des services de transport en commun pour la période estivale
12. Comptes payables

13. Points divers – Embauche d’une ressource au service de l’entretien pour la période estivale 2010
  14. Période de questions
  15. Levée de l’assemblée
- 

**1. - Adoption de l’ordre du jour**

**- RÉSOLUTION 2010-062 -**

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

**QUE** l’ordre du jour de l’Assemblée Ordinaire du jeudi, 20 mai 2010 soit adopté,

**en ajoutant au point divers le sujet suivant :**

**13.2 : Mise en place d’un nouveau réseau de transport collectif à la Société de transport de Lévis**

**Adoptée. –**

**2.- Adoption du procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue jeudi le 15 avril 2010**

**- RÉSOLUTION 2010-063 -**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

**QUE** le procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue jeudi, le 15 avril 2010 soit adopté tel que lu.

**Adoptée. –**

**3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue mardi le 27 avril 2010**

**- RÉSOLUTION 2010-064-**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue mardi, le 27 avril 2010 soit adopté tel que lu.

**Adoptée. –**

**4.- Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés.**

**RÉSOLUTION 2010-065-**

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis a contracté des emprunts pour l'achat d'autobus en vertu des règlements suivants :

- Règlement No 89 : 1 923 000 \$ en 2007
- Règlement No 90 : 354 000 \$ en 2007

**CONSIDÉRANT** que les sommes provenant de ces emprunts ont excédé les montants requis aux fins pour lesquelles ils étaient destinés ;

**CONSIDÉRANT** que les soldes disponibles de ces règlements d'emprunts fermés sont :

- Règlement No 89 : 1 503 019 \$
- Règlement No 90 : 262 200 \$

**CONSIDÉRANT** que les soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés pouvant être affectés pour l'exercice 2010 sont de 203 438 \$ pour le Règlement No 89 et 43 678 \$ pour le Règlement No 90 pour un total de 247 116 \$;

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

**D'affecter** les soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés pour les montants respectifs de 203 438 \$ pour le Règlement No 89 et 43 678 \$ pour le Règlement No 90, pour un total de 247 116 \$ au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts concernés pour l'exercice 2010.

**Adoptée. –**

**5.- Autorisation de procéder à l'achat d'un (1) autobus modèle « Classic » année 1994**

**RÉSOLUTION 2010-066-**

**CONSIDÉRANT** que nous avons retiré au cours du mois d'avril six (6) véhicules du parc d'autobus de la Société en raison de l'état desdits véhicules et des coûts élevés pour les réparations (Résolution No : 2010-047);

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de procéder à l'acquisition d'un (1) autobus en provenance du Réseau de Transport de la Capitale :

#	Unité	Année fabrication	Marque	Modèle	No de Série
1	9423	1994	MCI	Classic	2NVYT82J4R3000041

**CONSIDÉRANT** qu'après inspection, l'état dudit véhicule nous permet de constater que celui-ci est en bonne condition pour être mis en service;

**CONSIDÉRANT** que le prix demandé pour cet (1) autobus est de 5 500 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT** qu'un montant est déjà prévu à cette fin au budget pour l'année 2010;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'achat d'un (1) autobus modèle Classic, de marque MCI, fabriquée en 1994, au prix de 5 500 \$ (taxes en sus) dans le but de répondre aux besoins de la STLévis.

**Adoptée. –**

**6.- Nomination d'un(e) représentant(e) des usagers en transport urbain**

**RÉSOLUTION 2010-067-**

**CONSIDÉRANT :** la Résolution No : 2009-123 autorisant un Comité formé de madame Janet Jones, administratrice, de monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général représentant la Société de transport de Lévis et d'un représentant de la Ville de Lévis en la personne de monsieur Benoit Chevalier appelé à procéder à la sélection d'un (1) usager du transport urbain résidant sur le territoire de la Ville de Lévis dans le but de siéger comme membre du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis à titre de représentant de la clientèle au transport urbain;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation dudit Comité à la direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise, suivant la recommandation de la direction générale, la nomination de **madame Marjorie Guay à titre de représentante des usagers du service de transport en commun à la Société de transport de Lévis pour un mandat de quatre (4) ans** en vertu de l'article 18 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01.*

**Adoptée. –**

**7.- Embauche de trois(3) conducteurs(trices) d'autobus occasionnels réguliers**

**RÉSOLUTION 2010-068-**

**CONSIDÉRANT :** les besoins du service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** la Résolution No : 2009-028 autorisant la direction générale à procéder au recrutement de dix (10) conducteurs et /ou conductrices d'autobus occasionnels;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur de l'exploitation à la direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de :

**Madame Julie Laverdière**  
6671, St-Louis de France  
Lévis (Québec) G6V 1P2

**Madame Marie-Claude Gamache**  
15-A, rue St-Luc  
Lévis (Québec) G6V 3C2

**Monsieur Stéphane Leclerc**  
77, rue St-Hélène  
St-Hélène-de-Breakeyville (Québec) G0S 1E2

À titre de conducteurs(trices) occasionnels réguliers selon les conditions prévues à la convention collective de travail.

**Adoptée. –**

## 8.- Embauche d'une technicienne en administration

### RÉSOLUTION 2010-069-

**CONSIDÉRANT :** la Résolution No 2010-041 autorisant la direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une technicien(ne) en administration;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du comité d'embauche composé de madame Geneviève Perron de la Société de développement économique, de monsieur Jean-François Carrier directeur général et de monsieur Mario Sirois adjoint au directeur général;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de **madame Patricia Morin** du quartier Pintendre (Lévis) **à titre de technicienne en administration au service administratif de la STLévis** aux conditions suivantes :

- *Madame Morin occupera la fonction de technicienne en administration à compter du 31 mai 2010.*
- *Salaire prévu selon la convention collective de travail pour le poste de technicienne en administration.*
- *Avantages, bénéfices et conditions prévues à la convention collective du travail du personnel du service administratif;*

**Adoptée. –**

## 9.- Contrat pour des services professionnels à la Firme Michel Leclerc Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la STLévis

### RÉSOLUTION 2010-070-

**CONSIDÉRANT :** la Résolution No 2010-021 autorisant la direction générale à procéder à un Appel d'offres public visant à requérir les services professionnels d'une firme d'Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la STLévis, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 18 février 2010;

**CONSIDÉRANT :** que l'ouverture des soumissions s'est tenue au Centre d'opérations de la STLévis le lundi 10 mai 2010;

**CONSIDÉRANT :** que des quinze (15) Firmes qui se sont procuré le devis d'Appel d'offres public No : DG-201-01 pour requérir les services professionnels d'une firme d'architecte relatif au projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, deux (2) Firmes ont déposé leur soumission dans les délais requis;

**CONSIDÉRANT :** qu'une (1) seule Firme parmi les deux (2) soumissions déposées répond de façon acceptable aux conditions fixées dans le devis ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du comité de sélection formé de monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général à la STLévis, monsieur Jocelyn Morissette, contremaître à la STLévis, monsieur Dany Lachance, ingénieur, coordonnateur aux infrastructures à la Ville de Lévis et de monsieur Michel Savard, directeur de la planification et du développement à la STLévis, se sont réunis le lundi 17 mai 2010 à 9h00 en présence de Maître Michel Blais, avocat et conseiller juridique à la Ville de Lévis et secrétaire du comité de sélection pour analyser la soumission reçue respectant les conditions du devis d'Appel d'offres à partir des critères d'évaluation faisant partie intégrante du devis;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du comité de sélection d'attribuer en vertu de l'article 108.1 de *la Loi sur les Sociétés de transport en commun* L.R.Q., chapitre S-30-01, un contrat à la Firme Michel Leclerc, Architecte dont la soumission a été déposée dans le délai fixé et dont la soumission a obtenu le meilleur pointage final (rapport du comité de sélection en date du 17 mai 2010);

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :



**QUE** ce Conseil octroi un contrat pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis **à la Firme Michel Leclerc, Architecte pour un montant de cinq cent quarante-sept mille cinq cents dollars 547 500 \$** (taxes en sus) en vertu de l'article 108.1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30-01 qui permet à une société à la suite d'une demande de soumission dont une seule des soumissions reçues fut la seule conforme, peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Société (*Référence au document présenté en Comité plénier, ce jeudi 20 mai 2010*).

**Adoptée. –**

**10.- Mise en place du Système intégré de planification et d'exploitation (SIPE) – Phase 1 – Adjudication à Roche-Deluc -**

**RÉSOLUTION 2010-071-**

**ATTENDU QUE :** la Société de transport de Lévis a réalisé un plan stratégique des systèmes de transport intelligents (ci-après « STI »), élaboré selon l'architecture canadienne des STI;

**ATTENDU QU' :** afin de réaliser des économies d'échelle et mettre en commun l'expertise des différentes sociétés de transport, il a été convenu, avec les sociétés de transport de Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières de signer un protocole d'entente lequel prévoit un mode de fonctionnement du consortium, le partage des coûts et la description du projet et que le protocole d'entente a été signé par les représentants des sociétés de transport le 19 mars 2009;

**ATTENDU QUE :** la Société de transport de Lévis souhaite réaliser la phase 1 du projet de développement et d'implantation d'un système intégré de planification et d'exploitation (ci-après « SIPE »);

**ATTENDU QUE :** le SIPE comprend un système d'intégration et de liaisons entre les bases de données notamment de la suite HASTUS et des différents modules de systèmes de transport intelligents et que le cœur du système est basé sur un intégrateur de bases de

données et sur l'utilisation de plusieurs modules de la suite HASTUS commercialisée par la société de Giro, permettant d'établir des données de planification du réseau et d'interagir avec les différents modules STI;

**ATTENDU QUE :** Roche-Deluc est détenteur des licences de la suite HASTUS;

**ATTENDU QUE :** conformément à ce que prévoit l'alinéa 10 a) de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Société de transport de Lévis peut conclure directement une entente avec une firme si l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, la recherche ou le développement ou la production d'un prototype ou d'un concept original;

**ATTENDU QUE :** la proposition de Roche-Deluc d'un montant de 852 000 \$ taxes en sus apparaît conforme aux prestations demandées pour la réalisation de la première phase du projet SIPE;

**ATTENDU QUE :** la STLévis a reçu confirmation du Ministère des Transports du Québec d'une subvention (SOFIL) de 84.5% des dépenses admissibles pour ledit projet ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce contrat pour la réalisation de « **Modernisation des systèmes d'aide à la gestion du service – Mise en place du système intégré de planification et d'exploitation (SIPE) et refonte** », soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus par la Société de transport de Lévis, et conformément à ce que prévoit l'alinéa 10 a) de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, à Roche-Deluc, au prix de 852 000 \$ taxes en sus sous réserve des montants prévus au budget et de l'obtention d'une subvention.

**QUE** la direction générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, l'offre de service de Roche-Deluc.

**Adoptée. –**

**11.- Adoption des services de transport en commun pour la période estivale**

**RÉSOLUTION 2010-072-**

**CONSIDÉRANT :** les modifications proposées pour le service de transport en commun pour la période du 21 juin au 22 août 2010 sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** que les services proposés tiennent compte de la baisse d'achalandage à venir au cours de la période estivale en raison de l'importante diminution de la clientèle étudiante et des nombreux travailleurs en vacances;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de l'exploitation à la direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à mettre en vigueur **à compter du lundi 21 juin 2010 pour la période estivale 2010**, les services déposés, présentés et adoptés par le Conseil d'administration de la STLévis.

**QUE** la clientèle et la population soient informées des services qui seront offerts à compter de lundi 21 juin 2010.

**Adoptée. –**

**12.- COMPTES PAYABLES**

**- RÉSOLUTION 2010-073 -**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 14 à # 18 575 161.72 \$

Bordereaux nos : #15426 à 15555 860 152.70 \$

Paiements directs : Aucun

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

**Adoptée. –**

#### **13.- Points divers**

##### **13.1- Embauche d'une ressource au service de l'entretien pour la période estivale 2010**

#### **RÉSOLUTION 2010-074-**

**CONSIDÉRANT :** qu'au cours de la période estivale le service de l'entretien sera à effectif réduit en raison des vacances des employés;

**CONSIDÉRANT :** la nécessité d'effectuer le nettoyage intérieur de nos autobus;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource au service de l'entretien pendant la période estivale pour une durée de huit (8) semaines entre le 21 juin et le 15 août 2010.

Au cours de celle-ci, la rémunération sera celle prévue à la convention collective du personnel d'entretien.

**Adoptée. –**

### **13.2- Mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif à la Société de transport de Lévis**

#### **RÉSOLUTION 2010-075-**

**CONSIDÉRANT :** la décision du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, le 19 février 2010, d'autoriser la direction générale à procéder à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation d'une étude sur la réorganisation de son réseau de transport en commun (**Résolution no 2009-027**);

**CONSIDÉRANT :** que cette étude s'inscrit à la suite des réflexions de la Ville de Lévis et de la Société de transport de Lévis d'améliorer en efficacité et performance la desserte en transport collectif sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** la décision du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, le 17 décembre 2009, de créer une nouvelle direction pour la planification des services et pour le développement des infrastructures de transport collectif (**Résolution no 2009-158**);

**CONSIDÉRANT :** la demande de la Ville de Lévis adressée le 10 décembre 2010 à la Société de transport de Lévis, concernant des ajustements à apporter à l'offre de services de la Société de Transport de Lévis pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT :** la proposition de la direction générale de la Société de transport de Lévis au Comité plénier du Conseil d'administration de la Société de Transport de Lévis, le 18 mars 2010, d'un plan de développement des services impliquant la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif capable de supporter une réduction d'heures de services et d'un échéancier d'implantation conformément aux paramètres budgétaires fixés par la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** le plan de développement des services de la Société de Transport de Lévis présenté aux membres du Conseil de la Ville de Lévis, le 12 avril 2010 comme étant la réponse de la Société de Transport de Lévis pour une rationalisation de son offre de service en considération des contraintes budgétaires, mais aussi en fonction des

caractéristiques du réseau : la gestion, les particularités du territoire, la nature des déplacements, la qualité de l'offre de service, l'achalandage, les tracés, les infrastructures de transport et le potentiel de développement du réseau;

**CONSIDÉRANT :** que le plan de développement des services de transport collectif s'appuie sur la mise en place d'un nouveau réseau incluant un axe structurant l'ensemble des déplacements en transport collectif, cet axe continu correspondant au boulevard de la Rive-Sud – Route 116 – rue Principale – première Avenue et couvrant les secteurs « Ouest » et « Est » de la Ville de Lévis, entre les quartiers de Lauzon et de St-Étienne-de-Lauzon;

**CONSIDÉRANT :** que des infrastructures opérationnelles (mesures prioritaires) et des infrastructures aux usagers (zones d'attente) et autres sont prévues dans le cadre de la mise en place de ce nouveau réseau;

**CONSIDÉRANT :** que la mise en place de ce nouveau réseau et des infrastructures nécessite d'importants investissements financiers et que les montants correspondants à ces investissements figurent dans le Plan triennal d'immobilisation de la Société de Transport de Lévis, le 27 avril 2010 (*Résolution no 2010-060*);

**CONSIDÉRANT :** que le Conseil de la Ville de Lévis a approuvé le Plan triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 (Amendé 1) de la Société de Transport de Lévis, le 27 avril 2010 (*Résolution no 2010-060*);

**CONSIDÉRANT :** que les dépenses pour les infrastructures de transport collectif sont admissibles à un taux de subvention égale à 75% dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, subventions aux immobilisations*, conformément à la Politique québécoise du transport collectif du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT :** que le plan de développement des services et des infrastructures de transport collectif de la Société de Transport de Lévis correspond à un projet spécifique, lequel projet peut être reconnu par le Ministère des Transports comme un projet majeur d'infrastructure de transport collectif;

**CONSIDÉRANT :** qu'un projet majeur tel que défini par le Ministère des Transports considère les dépenses en régie pour un

financement additionnel à la hauteur de 15% du coût total du projet majeur;

**CONSIDÉRANT :** la nécessité de créer un bureau de projet sous la gouverne de la Société de Transport de Lévis pour réaliser le Plan de développement des services et des infrastructures tel que présenté par la Société de transport de Lévis conformément aux opportunités de financement d'un tel bureau de projet;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil :

- *Approuve le plan de développement des services de transport collectif qui s'articule autour du nouveau réseau et des infrastructures opérationnelles et aux usagers.*
- *Autorise pour l'année 2011, la mise en place du nouveau réseau et des services de desserte qui y sont associés les tracés définitifs et les services qui entreront en vigueur au printemps ou à l'été 2011.*
- *Autorise la direction générale de la Société de transport de Lévis à procéder aux activités de mise en œuvre du plan de développement des services de transport collectif selon son échéancier qui prend en compte des délais de planification et d'exploitation des services.*
- *Autorise la Société de transport de Lévis à procéder à une ou à des demandes de financement auprès du Ministère des Transports du Québec pour la mise en place du nouveau réseau et des infrastructures dans le cadre de ses programmes de subvention.*
- *Autorise la direction générale de la Société de transport de Lévis à faire suivre la présente résolution à la Ville de Lévis pour que le Conseil de la Ville de Lévis entérine et fasse siennes les orientations et les objectifs de la Société de transport de Lévis décrits dans ladite résolution.*

**Adoptée. –**

#### **14. - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Michel Patry, président** souhaite la bienvenue aux gens présents.

**M. Pierre Lemieux, chauffeur d'autobus à la STLévis** s'adresse au président et demande pourquoi la Société achète un autobus modèle « Classic » année 1984?

**M. le Président cède la parole à Mario Sirois, adjoint au directeur général.**

Ce dernier explique que l'achat d'un véhicule « Classic » 1984, n'interrompt aucunement le rajeunissement de la flotte d'autobus dont l'acquisition prévoit au plan quinquennal de gestion de la flotte quatre (4) autobus à plancher surbaissé cet automne, dix (10) en 2011, dix (10) véhicules neufs en 2012, cinq (5) en 2013 et trois (3) en 2014. L'achat dudit véhicule « Classic » se veut une opportunité tenant compte du coût dudit autobus et qu'il sera utilisé pour remplacer un véhicule « Classic » hors d'usage et qu'il servira pour du service pointe ou pour le transport intégré.

**Une question concernant l'état de la situation dans le dossier du fonds d'immatriculation est adressée par M. Lemieux au Président.**

M. Patry, président informe les gens qu'une rencontre a eu lieu au cours du mois d'avril entre Mmes Marinelli-Roy, mairesse de Lévis et Mme Julie Boulet, ministre des Transports. Les discussions se poursuivent et une autre rencontre doit avoir lieu au cours du mois de juin. Une réponse pour un éventuel règlement dans ce dossier est imminente.

**M. Pierre Lemieux chauffeur d'autobus à la STLévis** demande si les représentants des usagers peuvent comme ils le font présentement, proposer ou appuyer lors de l'adoption d'une résolution.

**M. le président, Michel Patry, cède la parole à M. Mario Sirois adjoint au directeur général.**

Ce dernier répond à la question et confirme qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, les représentants des usagers du transport urbain et adapté sont désignés par la Ville de Lévis.

De plus, en vertu de l'article 35 de ladite *Loi*, chaque membre du Conseil d'administration dispose d'une voix et est tenu de voter sur toute question faisant l'objet d'un vote, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question.

**Mme Isabelle Ouellet quartier St-Romuald (Lévis)** demande au président, M. Patry s'il a utilisé les services de la STLévis lors de la « Journée de la Terre » qui a eu lieu le 22 avril 2010.



**M. le Président**, réponds que ses activités professionnelles ne lui ont malheureusement pas permis de prendre l'autobus.

**M. Mario Sirois, adjoint au directeur général** confirme que le directeur général M. Jean-François Carrier est monté à bord de l'autobus d'un circuit de la Colline Parlementaire. Par ailleurs, Mme Janet Jones, administratrice à quant à elle utilité le transport en commun d'un parcours desservant le secteur de la traverse de Lévis.

**Mme Ouellet quartier St-Romuald (Lévis)** demande comme seconde question s'il est normal que des usagers se tiennent près d'un conducteur d'autobus lorsque l'autobus est en service.

**M. Mario Sirois, adjoint au directeur général informe Mme Ouellet** que la clientèle doit normalement se tenir à l'arrière de la ligne jaune située à l'arrière du poste de travail du conducteur d'autobus afin de libérer son champ de vision et pour des raisons de sécurité pour le conducteur et la clientèle.

**Mme Ouellet demande au président, M. Patry** si pour le nouveau réseau de transport la clientèle et la population seront consultées.

**M. Patry informe Mme Ouellet et les gens présents** que des séances d'informations auront lieu dans chacune des ex-municipalités de la Ville de Lévis desservi par la STLévis ainsi que pour la municipalité de Saint-Lambert de Lauzon.

**M. Jean-François Blouin, chauffeur d'autobus à la STLévis**, demande s'il existe des ententes avec les autres services de la Ville de Lévis. Si c'est le cas pourquoi les voies réservées ne sont pas ou peu surveillées par le service de la Sécurité publique de la Ville de Lévis.

**M. Michel Patry, président** souligne qu'il existe une bonne communication avec les services de la Ville de Lévis. Concernant la surveillance des voies réservées, des démarches seront faites pour que l'utilisation desdites voies réservées soit respectée.

**M. Michel Savard, directeur de la planification et du développement à la STLévis** souligne que la communication est très bonne avec la Ville de Lévis et que la STLévis est en processus d'amélioration en collaboration avec la Ville de Lévis pour la gestion de ses zones d'arrêts et d'abribus.

**Mme Labonté, résidente du quartier St-Romuald (Lévis)** demeure à l'intersection de la rue des Hirondelles et du boulevard de la Rive-Sud (Lévis) et qu'elle a, elle-même du faire le ménage d'un des deux abribus

situés près de chez elle. Dans le même ordre d'intervention, Mme Ouellet résidente du quartier St-Romuald (Lévis) souligne qu'à l'abribus situé à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard de la Rive-Sud (Lévis) la poubelle est souvent pleine.

**M. Mario Sirois, adjoint au directeur général** informe ses dames qu'une plainte peut-être faite à la STLévis pour signaler ces problématiques. Présentement, le nettoyage des abribus est sous la responsabilité des services de la Ville de Lévis. La STLévis regarde présentement pour améliorer le suivi fait aux arrêts et aux abribus.

**Mme Ouellet du quartier St-Romuald (Lévis)** dépose au Conseil d'administration et à la direction générale un document regroupant différentes suggestions provenant de la clientèle de la STLévis.

**M. Patry, président remercie les gens présents pour leurs interventions et leurs suggestions.**

#### 15. - Levée de l'assemblée

#### - RÉSOLUTION 2010-076 -

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**